

L'Université de Lille souhaite soutenir ses unités de recherche pour l'internationalisation de leurs partenariats.

Les projets attendus pourront viser à :

- Volet 1 : développer des collaborations bilatérales (3 000€ maximum)
- Volet 2 : réaliser des travaux préliminaires au sein d'un réseau international constitué pour déposer un projet européen (5 000 € maximum)

Un groupe de travail va être mis en place sur le volet « LAI – Laboratoire associé international » afin de faire évoluer le dispositif. Un appel spécifique au volet LAI devrait être lancé début 2024.

Concernant les volets 1 et 2 seront notamment privilégiés les partenariats de l'euro-région transfrontalière, notamment les membres du 3i University Network (Université du Kent, Université de Gand, KULeuven).

L'université de Lille est partie prenante de l'alliance d'université européenne Neurotech^{EU}. Ainsi, les partenariats avec les établissements membres de l'alliance seront les bienvenus (Institut Karolinska, Suède ; Université Radboud, Pays-Bas ; Université de Reykjavik, Islande ; Université Miguel Hernandez, Espagne ; Université du Bosphore, Turquie ; Collège Médical de Cluj, Roumanie ; Université Debrecen, Hongrie ; Université de Bonn, Allemagne).

Une attention particulière sera également portée aux projets relevant des thématiques des 4 HUBs de l'Initiative d'excellence (ISITE).

Quel que soit le volet envisagé, pour rappel, le principe de sobriété adopté par l'établissement implique la nécessité de limiter les frais de mission, ainsi que que les frais de réception. Il est également recommandé d'opter pour des moyens de transport ayant l'impact environnemental le plus limité. Néanmoins, frais de mission mais aussi autres frais de fonctionnement sont éligibles. Le budget pourra faire apparaître en recette, un ou plusieurs cofinancements de l'action envisagée. Le partenariat ne devra pas bénéficier d'un autre financement en cours par l'ULille.

La dotation devra être consommée sur l'exercice budgétaire 2024 (non reportable).

Candidature

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>
(Pour accéder à l'application, il vous sera demandé de vous identifier à l'aide de votre identité université de Lille)

L'application de saisie des demandes est ouverte du 30 octobre 2023 au 21 janvier 2024 à minuit.

Toute demande devra être soumise au directeur d'unité préalablement au dépôt sur l'application. L'avis remis sera déposé en pièce jointe dans l'application par le demandeur

Attention : dans le cas de demandes multiples émanant d'une unité sur un même volet, l'avis du DU devra impérativement être accompagné d'un classement des demandes.

Evaluation

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- La qualité scientifique du projet proposé ;
- L'effet structurant et l'adéquation avec les priorités scientifiques et internationales de l'Université de Lille ;
- La qualité et la complémentarité des unités de recherche impliquées (**à expliciter dans le dossier**) ;
- L'implication de jeunes enseignants-chercheur-e-s et chercheur-e-s en fonction depuis moins de 5 ans ;
- Les perspectives sociales, économiques ou culturelles ;
- La précision du calendrier des activités ;

Rapport

Le porteur du projet s'engage à fournir un bilan à la demande de la Direction d'Appui à la Recherche.

Calendrier :

30/10/2023

Ouverture de l'application de saisie

21/01/2024

Fermeture de l'application de saisie (minuit)

22/02/2024

Conseil scientifique (examen des demandes)

Contact : Laurence Neydt – 03 62 26 80 87 – dar-structurespartenariats@univ-lille.fr